

Décision

Générale

colonial

Décision n° 785 18 juillet 1952

n° 785 18

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1952

Date de publication
18 juillet 1952

Date du numéro
1 août 1952

TEXTE INTÉGRAL

Sont engagés pour compter du 1er juillet 1952 au salaire mensuel de cinq mille six cent vingt francs (5.620 fr.), exclusif de toutes indemnités à l'exception des indemnités pour charges de famille, les agents ci-après désignés: 1° En qualité d'infirmiers : Mme. Anna Victor, MM. Ardo Mohamed, Omar Djama. 2° En qualité de cuisinier : M. Ismaël Ahmed. 3° En qualité de secrétaire : M. Pascal Frumence. 4° En qualité de linge : M. Houssein Hassan. Les intéressés restent à la disposition du Directeur du Service de Santé.